

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-131**

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 décembre 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre ROUX, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Maryline VERGNE et Mme Valérie Isabelle BONIN.

OBJET :

Bâtiment à vocation
économique à Saint-Yrieix

Approbation du plan de
financement

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID
 Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT
 Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
 Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
 Gilles DELANGE donne pouvoir à Francis LATRONCHE
 Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
 Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

SECRETAIRE : Mme Monique PLAZZI

Rapporteur : François BOISSERIE

Vu la délibération n°2017-130 du Conseil de Communauté du 19 décembre 2017, approuvant l'acquisition du bâtiment situé sur le site du Chevrier à Saint-Yrieix-la-Perche et cadastré en section WM n°41 et en partie en section WM n°120 ;

Considérant les cofinancements susceptibles d'être obtenus pour cette opération ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES			
Nature	Montant (en € HT)	Organismes		Montant (en € HT)	Pourcentage
Coût d'acquisition	300 000 €	Conseil Départemental 87	CDDI	37 000 €	10 %
		Etat	DETR	92 500 €	25 %
Frais de réseaux et divers	70 000 €	Sous-total :		129 500 €	35 %
		Autofinancement :		240 500 €	65 %
TOTAL :	370 000 €	TOTAL :		370 000 €	100 %

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.